

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 juin 2017

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

### Signature des contrats territoriaux Marais Poitevin



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Alpes Ardennes Armoiries Avesnes Ballons des Vosges Baronnies Provençales Boucles de la Seine Normandie Brezilière Camargue Caps et Marais d'Opale Cantons de Darcy Charentaise Corse Forêt d'Orient Gâtinais français Grotte du Morbihan Grands Causses Guyane Haut Jura Haut-Languedoc Haute Vallée de Chevreuse Landes de Gascogne Livradois-Forez Loire-Anjou-Touraine Lorraine Luberon Marais du Cotentin et du Bessin Marais Poitevin Marliquois Massif des Bauges Milvaches et Linsuaux Montagne de Reims Morcles d'Arèche Morvan Narbonnaise et Méditerranée Normandie-Maine Oise Pays de France Picardie Poitou-Limousin Pôles Propres d'Alsace Pyrénées Ariégeoises Pyrénées Catalanes Quercy Scaudé-Frédou Venets Verdon Vienne-Français Volcans d'Auvergne Vosges du Nord

## Signature des contrats territoriaux Marais Poitevin

### Contexte

Les contrats territoriaux milieux aquatiques zone humide (CTMAzh) sont des outils de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, destinés à établir sur plusieurs années un programme d'actions et des financements en faveur des milieux aquatiques et des zones humides.

Le Parc bénéficie de ces outils au titre de ses actions de "valorisation écologique et de suivi biologique des milieux aquatiques et des zones humides" (Plan d'Aménagement et de Restauration de Marais, suivi des poissons migrateurs...).

Le Parc est ainsi partenaire des CTMA du Lay, de Vendée-Sèvre-Autizes, de la Sèvre niortaise Marais poitevin et du CTMA cadre EPMP, CTMA cadre Marais poitevin, CTMA Sèvre niortaise Marais poitevin, CTMA Vendée Sèvre Autizes, CTMA du Lay, CTMA des trois Rivières (Guirande, Courance, Le Mignon). Les contrats sont engagés pour une période de 5 ans. A leur reconduction, les bénéficiaires renouvellent leur engagement par la signature des contrats.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy PERRIER